

**Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N°1/2011 relatif à  
l'autorisation générale de plaider à accorder  
au Comité de direction de l'Association « Sécurité Est Lausannois »  
pour la législature 2011-2016**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission composée de :

Madame	Christine Renaudin	Conseillère communale, Pully, présidente
Messieurs	Jean-Philippe Thuillard	Syndic, Savigny, membre
	Alexander Freise	Conseiller communal, Pully, membre

a étudié le texte du préavis N°1 – 2011 soumis par le Comité de direction au Conseil intercommunal et concernant l'autorisation générale de plaider à accorder au Comité de direction pour la législature 2011-2016.

L'autorisation générale de plaider, conformément aux dispositions de l'art.4, chiffre 8 de la Loi sur les communes, permettra au Comité de direction de poursuivre toute action en justice, cela dans le but de sauvegarder au mieux les intérêts de l'Association. En exigeant du Comité de direction qu'il demande de cas en cas une telle autorisation, on l'obligerait à révéler, en séance publique, l'essentiel des moyens qu'il entendrait invoquer, ce qui aurait comme incidence d'aller à l'encontre des intérêts de l'Association.

Au vu de ce qui précède, la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis No 1 – 2011.

Pully, le 21 novembre 2011

Au nom de la commission :

Christine Renaudin, Jean-Philippe Thuillard et Alexander Freise.